

Roch SANNIER
4 Rue de la Mairie
Bonville
28630 GELLAINVILLE

Monsieur Alain OHREL
Président de la CNDP devenir de la RN 154
Hôtel IBIS
Place Drouaise
28000 CHARTRES

Objet : Aménagement de la RN154
Secteur Sud Est de Chartres

Gellainville, le 24/01/10

Monsieur le Président,

Votre débat sur l'aménagement de la Route Nationale 154 m'intéresse tout particulièrement, étant un des riverains directs de celle-ci. J'ai assisté à votre débat lors de la réunion d'ouverture du 12 octobre 2009 puis je me suis tenu régulièrement informé grâce à votre site internet.

L'objet de ma contribution tient à l'aménagement du Sud Est de Chartres.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, deux options sont évoquées :
-l'une par la création d'une voie nouvelle à l'est de Chartres
-l'autre par une jonction vers la rocade de Chartres

Si la deuxième option est retenue, quel sera l'avenir de Bonville et de sa population composée d'environ 500 habitants ?

Bonville, qui est coupé en deux par la RN154 et regroupe la majeure partie des habitants de la commune de Gellainville, est situé à 2 kilomètres de l'actuel raccordement à la rocade Est de Chartres.

Actuellement, le trafic est déjà très dense, supérieur à 10 000 véhicules par jour, dans le dossier du maître d'ouvrage Bonville n'apparaît pas clairement en tant que zone d'habitat aggloméré bien que cela occasionne de nombreux préjudices à sa population avoisinant les 500 âmes. Parmi les nuisances, la toute première est l'insécurité subie par les habitants puis viennent ensuite les perturbations d'ordres sonores notamment.

Les problèmes de sécurité pour les habitants :

1°) L'insécurité due aux risques d'accidents par collision

La majorité des habitants sont confrontés à des risques de collision avec un véhicule en traversant la RN154, je pense plus précisément aux enfants qui doivent emprunter les services des cars (Transbeauce) pour aller ou revenir de l'école, parmi eux tous les lycéens et quelques collégiens, sans oublier les quelques personnes âgées qui doivent se déplacer sur Chartres.

Les risques de collision existent aussi pour les véhicules devant s'introduire dans le flot du trafic ou traverser comme par exemple ceux venant de Gellainville et devant prendre la direction de Chartres.

Cette insécurité touchant à l'intégrité des habitants est intolérable, et nécessite à elle seule qu'une solution de contournement soit rapidement trouvée.

2°) L'insécurité sanitaire :

Les flux incessants qui circulent sur la Nationale provoquent une forte pollution atmosphérique en grande partie causée par les moteurs diesels. Circonstance aggravante, parmi la flotte des véhicules empruntant la RN 154 une forte proportion est constituée de poids-lourds.

Avec les rejets d'acidifiants (NO_x, CO, HC, COV, SO₂), de métaux lourds (Pb et Cd), de produits organiques persistants (HAP et C₆H₆), et de particules fines qui sont sans cesse croissants, les risques cardio-vasculaires, pulmonaires et cancéreux vont grandissant pour la population.

De surcroît, avec l'augmentation de la fréquentation des usagers, le rayon d'action des nuisances est sans cesse augmenté (actuellement à environ 150 mètres de part et d'autre de la Nationale, ce qui englobe presque les 2/3 de la population de Bonville).

Cette insécurité liée aux rejets gazeux s'oppose au recours à des feux tricolores ou à l'implantation d'un carrefour giratoire dans Bonville in situ. Si tel était le cas, les rejets de gaz toxiques décupleraient et c'est l'ensemble des habitants du village qui seraient impactés.

Pour éviter des risques sanitaires à moyen terme, il faudrait que les implantations soient situées à 300 mètres des premières habitations et que les véhicules soient contraints à rouler moins vite et à vitesse constante lors de leurs traversée de Bonville.

A ce besoin de sécurité environnementale, il serait souhaitable que **la charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 soit pleinement appliquée à Bonville**, en commençant par l'article premier : « **Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.** »

Les problèmes des autres nuisances :

Parmi les autres nuisances, il y a celles immédiatement perceptibles : le bruit, les déchets.

Les désagréments sonores sont nombreux et intenses, en tout cas ils sont fort déplaisants.

Quant aux déchets, il arrive que des automobilistes indéclicats se délestent de certaines de leurs affaires sur les trottoirs de Bonville comme des bouteilles, des sacs plastiques, des paquets de cigarettes, voire certaines fois des couches usagées pour bébés.

Pour les problèmes causés par le passage de la nationale 154 à Bonville, il paraît nécessaire qu'un contournement de Bonville soit rapidement pris en compte : **la sécurité et la santé des habitants doivent passer avant toute autre considération.**

En cas d'accident majeur impliquant un piéton à Bonville, qui en serait réellement responsable ?

Pour toutes ces raisons, Bonville doit figurer en tant que zone d'habitat aggloméré dans le dossier de la RN154 afin que des mesures de contournement puissent être étudiées et mises en place rapidement.

En espérant que cette alerte sur les problèmes rencontrés par les riverains soit prise en compte, je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de mes sentiments distingués,

Roch SANNIER